

INTERNAT

REGLEMENT LYCEE 2014-2015



45 Bd Jules Verne
BP 61902
44319 Nantes Cedex
www.blanchedecastille.com

45 Bd Jules Verne
BP 61902
44319 Nantes Cedex
www.blanchedecastille.com
Mélissa Fourrier - 2des, 1ères : 02 40 52 46 95
fourrier.melissa@blanchedecastille.com
Anne Vailhen - Terminales : 02 40 52 33 75
anne.vailhen@blanchedecastille.com

BIENVENUE A L'INTERNAT !

Ce règlement est un complément du règlement intérieur de l'établissement. Il doit être daté et signé par le responsable légal et par l'élève interne dès lors qu'ils en acceptent les conditions (voir feuille jointe « Règlement Signé »).

L'internat de Blanche de Castille accueille 90 filles, 30 au collège et 60 au lycée, dans deux bâtiments différents.

La vie en internat doit être agréable et conviviale. Les responsables d'internat veillent à créer un climat de travail mais aussi de détente afin que les internes puissent s'épanouir individuellement et tisser des liens d'amitié au sein du groupe. Plusieurs fêtes sont organisées au cours de l'année : grillades, Noël, jeux, activités pastorales...

Les internes disposent d'une chambre individuelle (avec cabine douche, lavabo et wc) qui favorise un travail autonome. L'internat dispose d'une salle de prière, d'une salle vidéo et d'une petite salle de sport.

L'internat est un service rendu aux familles, il ne constitue pas une obligation scolaire.

ORGANISATION ANNUELLE

Vie Chrétienne

Les internes peuvent participer aux offices avec la communauté des sœurs (horaires à préciser). Une salle de prière se trouve à la disposition des internes, au 4^e étage.

Représentation des internes

Les internes élisent une déléguée (et une suppléante) qui les représentent auprès de la Direction et porte les propositions et les souhaits des internes lors des Conseils d'Internat. Les déléguées assistent aux Conseils d'Etablissement (une fois par trimestre).

Sorties

Toute autorisation de sortie doit être demandée par un mot manuscrit, mail ou fax, signé par le responsable légal, adressé à la surveillante la veille au plus tard, en explicitant le motif. Tout retard doit être signalé à Anne Vailhen au 02 40 52 33 75). Attention ! Ceci n'évite pas une sanction.

Dîners de classe : l'établissement n'est pas responsable de cette activité à laquelle il ne participe en rien. Les dîners de classe ont lieu, par conséquent, **sous la seule responsabilité des parents** qui l'autorisent par un mot adressé à la surveillante, au plus tard la veille.

Les internes doivent obligatoirement chercher un hébergement à l'extérieur. L'étude demeure obligatoire jusqu'à 19h.

Chambre

Un état des lieux est fait en début d'année et un chèque de caution de 100€ est demandé. Le matériel détérioré sera facturé. Les réparations à effectuer doivent être signalées le plus rapidement possible à la surveillante.

Le trousseau élémentaire comprend : alèse, couette, oreiller, draps, housses de couette, réveil.

Ménage : des aspirateurs et serpillières sont à disposition. Se munir de produits d'entretien : produit désinfectant non javellisé, anticalcaire, lave-vitre, produit pour le sol, chiffons, brosse et éponge type *scotch brite*. Pas de bloc nettoyant dans les wc.

Pour la décoration, **patafix blanche uniquement** (scotch, punaises interdits). Ne rien poser sur les portes car la peinture est fragile. Ordinateurs portables, lecteurs DVD et chauffages électriques ne sont pas autorisés.

Infirmierie

L'infirmierie est ouverte sur le temps de l'externat. Si l'élève doit suivre un traitement médicamenteux sur le temps de l'internat, le responsable légal doit le signaler par mail, fax, lettre ou téléphone à la surveillante. Les ordonnances et médicaments doivent être impérativement remis à la surveillante qui se chargera de les administrer.

Sécurité

Il est interdit de fumer à l'internat, d'y introduire des produits toxiques ou des instruments dangereux, ainsi que bougies, encens... Toute vente ou commerce est interdit.

Le non-respect de cette règle entraînera une exclusion de 3 jours. La surveillante et la direction peuvent à tout moment effectuer une visite dans les chambres en présence ou non de l'élève pour s'assurer du respect des consignes.

Vols /pertes

Les internes sont responsables de leurs objets personnels. L'internat ne peut être tenu responsable en cas de vol ou perte d'objets de valeur. Les internes doivent veiller à fermer leur chambre à clé en leur absence.

Les valises doivent être impérativement cadenassées à la bagagerie.

Courrier

Le courrier reçu est déposé dans le bureau du 3^{ème} étage.

Manquements au règlement

Tout manquement au règlement pourra être traité en Conseil d'Education ou de Discipline selon la gravité.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE

Dimanche soir : (voir conditions dans le formulaire « Dimanche Soir »). Les internes peuvent arriver entre 20h30 et 22h00. Elles prennent leur clé à l'accueil et la déposent avant 22h30.

Lundi : l'établissement ouvre à 7h45 du lundi au vendredi. Les internes prennent leur clé à l'accueil et doivent impérativement la remettre au même endroit avant 8h30.

Mardi : proposition du film pour le mercredi auprès de la surveillante.

Mercredi : Sortie hebdomadaire entre 13h à 19h sur autorisation parentale à l'année (voir formulaire « Sorties - Autorisations pour l'année »).

Toutes les internes doivent déjeuner au self.

L'internat ouvre entre 13h et 13h30. Les internes signent leur départ à l'accueil **en présentant leur carte de self** et leur retour au 3^{ème} étage. Elles ont la possibilité de rentrer à la maison le mercredi soir sur autorisation à l'année (voir formulaire « Sorties - Autorisations pour l'année »).

Soirée film à 20h.

Jeudi : chaque interne fait le ménage à fond de sa chambre à partir de 19h45 (voir consignes affichées dans chaque chambre). La vérification commence à 20h45. **Les produits ménagers ne sont pas fournis par l'internat.**

Vendredi matin: les internes déposent leurs valises à la bagagerie. Elles ne peuvent être déposées ni dans les couloirs, escaliers ou salles de classe.

UNE JOURNEE A L'INTERNAT

7h00 : réveil en musique.

7h30 : tu ouvres ta porte afin que la surveillante vérifie si ta chambre est en ordre et aérée.

7h40 : avant de partir au self, tu déposes ta clé sur le panneau du 3^e étage. En aucun cas tu ne pourras remonter dans ta chambre pendant la journée. Le dispositif d'alarmes est activé aux 3^e et 4^e étages.

8h00 : tu déposes ton plateau avant de libérer le self.

17h00 : l'internat ouvre, tu prends ta clé au 3^e étage. Tu jettes un coup d'œil sur le panneau d'affichage car tu es censée connaître tout ce qui y est inscrit. Tu disposes d'une demi-heure de pause avant l'étude.

17h30- 19h00 : étude en salle A114 et A112. Pense à bien apporter tout ce dont tu as besoin car tu ne seras pas autorisée à sortir de la salle. Le travail en groupe se fait après dîner.

CDI : tu peux aller y faire tes recherches une fois par semaine sur autorisation. L'ordinateur de l'internat est à ta disposition après dîner jusqu'à 21h30 pour les recherches scolaires (au 4^e étage).

19h00-19h45 : dîner. **Ni téléphone portable, ni écouteurs au self.**

Tu déposes ton plateau dès que tu as fini et tu attends la surveillante pour sortir. L'appel se fait dans le hall du bâtiment A.

19h45-20h30 : tu disposes d'un temps de détente dans ta chambre ou sur la pelouse, au beau temps. **Pour les secondes, étude de 20h30 à 21h30 en A114 deux soirs par semaine.**

20h30 : tu déposes ta clé sur le tableau de ton étage avant de regagner ta chambre.

A partir de 22h00 : pas de douche ni appareils bruyants.

22h00 : les 2^{des} rendent leur téléphone portable. Extinction des lumières.

22h30 : Mise en fonctionnement des alarmes.